



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

**COMMISSION DE VERIFICATION  
DES COMPTES DU CONSEIL EXECUTIF  
Septième réunion  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

**EBAC7/4  
25 octobre 2002**

---

## **Plan de travail du vérificateur intérieur des comptes**

### **INTRODUCTION**

1. Le plan de travail du Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance pour 2003 est présenté ci-après pour information à la Commission de Vérification des Comptes du Conseil exécutif.
2. Le Bureau est une instance indépendante et objective d'assurance et de consultation qui a pour but de valoriser et d'améliorer les activités de l'Organisation. Par une approche systématique et disciplinée, il aide l'Organisation à atteindre ses objectifs en évaluant et améliorant l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.
3. Le travail du Bureau consiste en effet à déterminer si le réseau de processus de gestion des risques, contrôle et gouvernance, tel qu'il a été conçu et mis en oeuvre par l'administration, est adapté et fonctionne de manière à garantir que : a) les risques sont identifiés et gérés ; b) les informations financières, gestionnaires et opérationnelles sont exactes, fiables et actualisées ; c) les mesures relatives au personnel sont conformes aux politiques, normes, procédures et lois et règlements applicables ; d) les équipements sont acquis au meilleur prix, utilisés efficacement et protégés de manière adéquate ; e) les programmes, plans et objectifs sont atteints ; et f) les processus de contrôle de l'Organisation favorisent une amélioration continue de la qualité.
4. Le Bureau s'acquitte de ses fonctions en respectant le Code d'éthique et les Normes de pratique professionnelle de la vérification intérieure de l'Institut des Auditeurs internes. Ces principes directeurs ont été adoptés en juin 2002 pour l'ensemble des organisations du système des Nations Unies à la trente-troisième réunion des représentants des services de vérification intérieure des comptes des organisations des Nations Unies et des institutions financières multilatérales.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, le Bureau fait régulièrement des propositions concernant les moyens de réaliser des économies et d'améliorer les opérations afin d'accroître l'efficacité de l'Organisation. Il considère que son rôle est de contribuer à une utilisation plus responsable des ressources de l'OMS, non seulement du point de vue financier, mais également sous l'angle des résultats obtenus.

### **PLAN GENERAL DE VERIFICATION**

6. Au niveau de l'Organisation, la vérification des comptes comprend différentes unités et porte sur les programmes, les services et les fonctions au Siège de l'Organisation ; les bureaux régionaux ; les bureaux des représentants de l'OMS et les bureaux de liaison ; les secrétariats de l'ONUSIDA, du Centre

international de Calcul et du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme ; le Programme de Lutte contre l'Onchocercose et le Programme africain de Lutte contre l'Onchocercose ; et le CIRC. En outre, le Bureau exerce également des fonctions à l'échelle de l'Organisation tout entière.

7. Sur la base de cette structure, il est procédé annuellement à une évaluation des risques pour vérifier que les priorités du Bureau correspondent aux buts de l'Organisation. Cela permet également d'actualiser le profil des risques de fraude. Les résultats de ces évaluations, auxquelles contribue également la direction, sont ensuite utilisés pour affecter les ressources disponibles. Cet exercice doit également répondre aux exigences des nouvelles normes professionnelles.

8. Le plan de travail pour 2003 repose sur une dotation complète en personnel pendant l'année. Les effectifs comprennent six postes de vérificateur professionnel, des fonds suffisants étant alloués pour les voyages et autres frais. Les résultats de l'évaluation des risques déterminent les priorités du Bureau. Toutefois, ce travail ne peut être réalisé que dans la limite des ressources en personnel disponibles, aussi arrive-t-il que certaines priorités doivent être reportées à plus tard. De plus, les situations exceptionnelles à haut risque qui peuvent se produire de temps à autre peuvent également, par nécessité, détourner des ressources en personnel des priorités définies.

9. L'évaluation annuelle des risques a par le passé montré que les activités du Bureau se répartissaient en pourcentage comme suit : Siège, 35 % ; bureaux régionaux, 30 % ; bureaux de pays, 20 % ; et autres, 15 %. Une certaine souplesse est également nécessaire, et des activités régulièrement programmées peuvent être interrompues ou reportées pour faire face à des situations imprévisibles. Le plan récapitulatif suivant est présenté sous les principales rubriques fonctionnelles ou organisationnelles de vérification des comptes.

10. **Programmes, services et fonctions du Siège.** Une importance croissante sera accordée à l'examen gestionnaire des programmes techniques sur la base du risque identifié et à la demande de la direction. En général, les activités portent essentiellement sur la réalisation des objectifs à travers un processus alliant responsabilité, efficacité et compte rendu. En outre, dans cette catégorie seront également examinées les fonctions administratives et financières ; l'examen est alors plus concentré et l'on s'efforce d'évaluer le respect des contrôles établis sur des comptes, des processus ou des fonctions particuliers. Toute activité planifiée sera étroitement coordonnée avec le Commissaire aux Comptes pour éviter les doubles emplois. Les Unités d'appui administratif sont également visées, même si elles retiennent moins l'attention en raison du moindre risque associé à cette fonction. Enfin, outre les travaux prévus sur les systèmes existants, les risques liés aux systèmes d'information nouveaux ou modifiés seront pris en compte.

11. **Bureaux régionaux.** En général, la portée de la vérification des comptes dans les bureaux régionaux est déterminée par le niveau de risque lié aux fonctions de planification, mise en oeuvre, traitement et comptabilité, et le rôle des bureaux en tant que centres comptables pour les bureaux de pays. Le travail de vérification visera à donner l'assurance que les risques dans la réalisation des objectifs fixés ont été reconnus et atténués. D'autre part, les opérations de chaque bureau régional seront passées en revue dans le cadre de l'évaluation de la structure de contrôle interne applicable au programme de travail. En raison des différences sur le plan des activités et des risques spécifiques, les vérifications des bureaux régionaux sont non seulement hautement prioritaires, mais également adaptées à chaque situation.

12. **Bureaux des représentants de l'OMS.** Le Bureau continue d'examiner la situation des bureaux de pays compte tenu de leur importance dans la collaboration entre l'Organisation et les Etats Membres. Le travail est adapté aux différents degrés de risque selon le type de bureau et d'activité. Les vérifications consistent essentiellement à évaluer si les objectifs définis dans le plan d'action ont été atteints. Le travail

dans ce domaine comporte l'examen de tous les aspects des activités des bureaux et peut être réparti en différentes catégories : exécution des programmes, processus gestionnaires, administration et finances. L'examen doit également se concentrer normalement sur plusieurs domaines où des montants importants transitent par certains bureaux en vue de l'exécution de programmes.

13. **ONUSIDA, CIRC, Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, Programme de Lutte contre l'Onchocercose et Programme africain de Lutte contre l'Onchocercose, Centre international de Calcul.** Les secrétariats respectifs de ces entités sont rattachés administrativement à l'OMS et leurs comptes sont vérifiés par le Bureau de la vérification intérieure des comptes sur une base remboursable. Le travail de vérification sera coordonné avec les bureaux des Directeurs exécutifs respectifs, à qui il sera rendu compte des résultats.

14. **Enquêtes et surveillance.** Des ressources sont réservées aux enquêtes sur des irrégularités éventuelles, qui sont généralement effectuées ponctuellement pour répondre à des situations particulières. Un travail d'enquête approfondi peut être entrepris lorsque l'évaluation révèle des situations à haut risque. Si nécessaire, le travail de vérification ordinaire est interrompu ou reporté, de façon à dégager les ressources humaines nécessaires pour faire face aux besoins d'investigation.

## SUIVI ET MISE EN OEUVRE

15. Le Bureau contrôle les suites données par les services ayant fait l'objet des vérifications, c'est-à-dire la mise en oeuvre de l'ensemble des recommandations jusqu'à leur terme ; ce suivi fait lui-même partie du travail de vérification. En 2002, la plupart des recommandations des vérificateurs ont été appliquées ou sont en cours d'application. Toutefois, un retard croissant a été observé dans la suite donnée à certaines recommandations. Dans six domaines, tous complexes, les mesures de suivi n'ont toujours pas été prises plus d'un an après la vérification. Un nouveau rapport sur la question sera soumis à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé.

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

16. Le Bureau entretient des relations étroites avec le Commissaire aux Comptes de l'Organisation. Des réunions périodiques sont prévues pour coordonner les activités de vérification et éviter les chevauchements d'activités.

## QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES

17. La Commission est invitée à prendre note du plan de travail.

= = =